

Bienvenue à la toute dernière édition du bulletin d'informations du RCRI

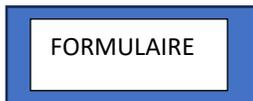
INSTRUCTIONS IMPORTANTES D'UTILISATION DE VOTRE COMPTE DE DÉPENSES DE SANTÉ 2023 - 2024

- Clarification de la Couverture :** Le Compte de dépenses de santé s'adresse spécifiquement aux dépenses non couvertes par votre régime de soins de santé et dentaires. Les dépenses doivent d'abord être soumises à votre régime de soins de santé et dentaires avant d'être soumises pour remboursement au titre du Compte de dépenses de santé RCRI.
- Couverture secondaire : « Recevez-vous des prestations d'un autre programme collectif? »**
Un exemple de couverture secondaire est celui d'un conjoint, d'un autre employeur ou de tout régime d'assurance individuelle où vous pouvez bénéficier d'une couverture secondaire.
- Procédure de soumission :**
 - 1) Soumettez votre demande de règlement à votre régime de soins de santé et dentaires. Une fois la demande traitée, votre fournisseur émettra alors un **Sommaire de paiement détaillé**. Le Sommaire de paiement confirmera la date du service, les détails du paiement et une explication d'un refus.
 - 2) Si vous bénéficiez d'une couverture d'un autre programme collectif, par exemple de votre conjoint, veuillez soumettre vos dépenses et le Sommaire de paiement de votre plan à tous les autres régimes de soins de santé et dentaires et obtenir également leur **Sommaire des paiements**.
- Exigences en matière de documentation pour soumettre votre demande Compte de dépenses de santé :**
 - Remplissez le formulaire de Compte de dépenses de santé. Le formulaire peut être téléchargé à partir du site Internet RCRI de la Section locale 2002 des Unifor.
 - Joignez tous les reçus relatifs aux frais de santé ou de soins dentaires que vous réclamez.
 - Joignez tous les Sommaires des paiements correspondants.

Exemples :

Si vous avez un seul régime de santé, suivez ces trois étapes simples :

- 1) Remplissez le formulaire de Compte de dépenses de santé ;
- 2) Joignez votre reçu ; et
- 3) Incluez le Sommaire de paiement (SP A1).



(1)

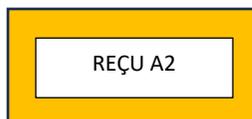


(2)



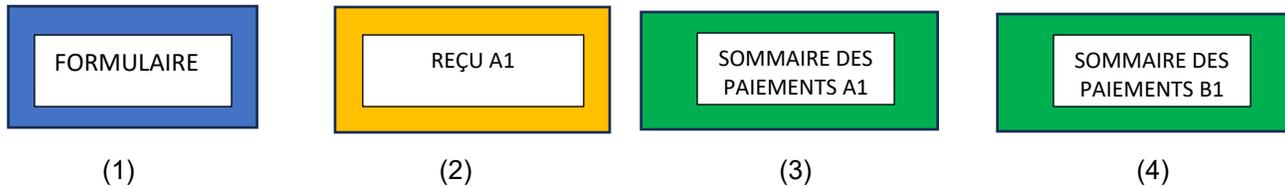
(3)

Pour une deuxième dépense sur le même formulaire, ajoutez ces deux documents :



Si vous êtes couvert par deux ou plusieurs plans de soins de santé, envoyez-nous les trois mêmes documents :

- 1) Remplissez le formulaire de Compte de dépenses de santé;
- 2) Joignez votre reçu; et
- 3) Incluez les deux Sommaires de paiement (SP A1 et SP B1).



Veillez noter:

- Ces trois documents sont requis pour chaque dépense soumise.
- Remplissez un nouveau formulaire de Compte de dépenses de santé pour toute nouvelle soumission.
- Montant maximum : 300 \$ pour les employés à temps plein et 150 \$ pour les employés à temps partiel.
- Cet avantage n'est pas imposable pour les membres, sauf au Québec où il est imposable par le gouvernement provincial.
- Le Compte de dépense de santé suit les dépenses jugées admissibles par l'Agence du revenu du Canada. Toutes les dépenses de santé ne sont pas couvertes par le Compte de dépense de santé.
- Vous pouvez réclamer les dépenses pour les personnes à votre charge, comme votre conjoint, votre conjoint de fait et vos enfants, y compris vos parents et grands-parents qui sont considérés comme vos personnes à charge en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- Une fois votre demande reçue par l'administrateur du régime, celui-ci vous contactera dans les 10 jours ouvrables. L'administrateur du régime vérifiera votre admissibilité au programme et examinera les informations soumises pour déterminer que tous les détails de la documentation ont été soumis et correspondent à ce qui est requis pour le remboursement.

Pour toute question concernant ce programme, veuillez contacter Canadian Benefits Consulting Group, dont le personnel se fera un plaisir de vous aider.

VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI

Sophia Michailidis
Chairperson (Eastern Region)

Ross McConkey
Secretary/Treasurer
(Pacific Region)

Terry Carlucci
Trustee (Central Region)

Martin Melanson
Trustee (Atlantic Region)

Astrid Metzler
Trustee (Western Region)

Administration: Canadian Benefits Consulting Group
Téléphone: 416-488-7755; Sans frais: 1-800-268-0285
Télécopier: 416-488-7774 Courriel: GIDIP@canben.com